



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES
SERVICES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Privas le 14 Juin 2021

QUI DONC PILOTE LA COLLECTIVITE...?

Chères et chers collègues,

Nous recevons encore et toujours des pétitions, des demandes d'interventions, des questions concernant les communications provenant de la direction des ressources humaines etc... !!!

Il y a tout juste un an déjà nous indiquions dans un tract du 15 juin 2020 :

« Vous constatez qu'entre le message politique bienveillant du Président, traduit administrativement par la direction générale, puis revu et corrigé dans les services de certaines directions à toutes les sauces, c'est le grand écart ! à un point que vous ne vous y retrouvez plus, Président, DRH , N+1, N+2... »

Le bilan est encore plus lourd douze mois après, en effet même si la situation sanitaire s'est améliorée, les dispositifs de protections des salariés sont toujours en vigueur. Nous avons procédé à des vérifications dans plusieurs directions et nous pouvons affirmer que les consignes données par le Président, énoncées pour application par le DGS, ne sont pas respectées.

- Exemple concret : Le télétravail à la tête de l'agent, le motif de l'acceptation ou du refus n'est pas toujours en fonction du poste occupé...des agents qu'on force sous une forme de menace, à revenir en présentiel alors que leur pathologie recommande le travail à distance.

« Où est l'homogénéité ? »

- Autre exemple concret et plus grave, nous pouvons attester par témoignages à l'appui que des agents placés en ASA COVID ont été pénalisés en ce qui concerne les avancements de grades et de promotions. Certains ont même été traités de feignants.

« On ne fait pas le choix de son état de santé »

- D'autres situations surprenantes, telles que celles d'agents retenus lors de jurys, puis informés qu'au final le choix est devenu tout autre, n'est-ce pas là une forme de maltraitance ? Nous mesurons l'impact psychologique que cela peut entraîner. Un élément supplémentaire, qui a été souligné dans une communication par d'autres, celui des conseils de disciplines à répétition pour les personnels de catégorie C, avec l'impact sur le moral des agents incriminés mais aussi pour ceux qui ont participé à des enquêtes administratives. Tout cela contribue à avoir des relations humaines tendues au sein du personnel et d'autres préférant quitter notre collectivité.
- Des agents contraints d'engager des procédures pour harcèlement moral à l'encontre de la collectivité !!! Surprenant lorsque on sait que la Direction des Ressources Humaines a proposé de traiter une autre forme de harcèlement. Il y a malheureusement trop de casse humaine dans l'institution départementale, et les différents niveaux hiérarchiques ne semblent pas être épargnés.

Nous attendons depuis bien longtemps le bilan social de la collectivité qui permettrait pour tous, une lecture de l'état de santé dans son ensemble, des agents du conseil départemental de l'Ardèche.

L'institution départementale ne peut offrir à la population Ardéchoise un service public de qualité quand son personnel est en souffrance. Des agents nous ont également fait état d'une absence significative de réponse à leurs questionnements, même lorsque des courriers sont à l'attention du Président.

Alors une question se pose : « **Qui dirige le Conseil Départemental de l'Ardèche** ».

SAVOIR ET COMPRENDRE, NOTRE ENGAGEMENT POUR VOUS.

L'équipe FORCE OUVRIERE